

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE**  
**ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**DE**  
**MARANGE-SILVANGE 57535**

\*\*\*\*\*

**EXTRAIT DU RGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE ORDINAIRE du JEUDI 29 SEPTEMBRE 2022**

---

---

Le CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de MARANGE-SILVANGE, dûment convoqué le vingt-trois septembre deux mille vingt-deux par Monsieur Claude FERRI, plus ancien des membres présents du conseil, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude FERRI, puis de Madame Virginie FOURNIER, nouvelle Vice-Présidente du C.C.A.S.

**Nombre de membres du conseil d'administration** : 17

**Membres en exercice** : 17

**Présents** : 14

Virginie FOURNIER ; Valérie BOULNOIS ; Dahbia BOUDJEMA ; Patricia DOSSMANN ; Bruno DOYON ; Isabelle DUSCH ; Alain CUERONI ; Claude FERRI ; Philippe GASPARELLA ; Alain MERTES ; Liliane PALAMAR ; Andrée PICCININI ; Emmanuel WILVERT ; Yvette WITZ ;

**Absent excusé** : 1

Yves MULLER ;

**Absents** : 2

Christine BANDURSKI ; Martin BEAUVAIS ;

**Ont donné procuration** : 0

**Secrétaire de séance** : Madame Laurence CHARLIER, Responsable du service à la Population.  
(Chapitre III article 11 du Règlement Intérieur adopté par délibération en date du 15.07.2020)

---

---

**Délibération** : 24/2022

**Objet** : Election du Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles R.123-6 à R.123-8 et R.123-16 à R.123-26 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal N°45/2020 en date du 09 juillet 2020 fixant le nombre de membres du Conseil d'administration à 16, soit 8 membres élus au sein du Conseil Municipal et 8 membres désignés par le Maire ;

Vu la délibération du Conseil Municipal N°46/2020 en date du 09 juillet 2020 procédant à l'élection des 8 membres issus du Conseil Municipal ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal N°63/2022 et 64/2022 en date du 05 septembre 2022 pour l'élection de deux nouveaux membres au conseil d'administration suite à plusieurs démissions ;

Vu l'arrêté municipal en date du 10 juillet 2020, fixant les membres du Conseil d'Administration dont ceux nommés par Monsieur le Maire ;

Vu l'arrêté municipal en date du 20 septembre 2022, portant nomination par Monsieur le Maire de trois nouveaux membres au Conseil d'Administration, suite à plusieurs démissions ;

Vu la lettre de démission en date du 18 juillet 2022 de Madame Christine ZIMMER-  
C.C.A.S. ;



Considérant que conformément au Règlement Intérieur du C.C.A.S. il est nécessaire d'élire un Vice-Président au sein des membres du Conseil d'Administration ;

Monsieur Claude FERRI, présidant la séance en l'absence du Président empêché, rappelle les modalités liées à l'élection du Vice-Président.

Chaque administrateur, qu'il soit élu ou nommé, peut être candidat. L'élection se fait au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages. Après deux tours de scrutin, la majorité relative suffit. En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur Claude FERRI fait appel aux membres pour déposer leur candidature.

Est candidate à l'élection :  
- Madame Virginie FOURNIER ;

Il est proposé de désigner Madame Laurence CHARLIER secrétaire de séance, et Madame Valérie BOULNOIS plus jeune membre présente du Conseil d'Administration, scrutateurs.

Résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 14
- Nombre d'enveloppes dépouillées : 14
- Nombre de suffrages blancs : 0
- Nombre de suffrages nuls : 0

Après avoir procédé au dépouillement des bulletins de vote, en présence des membres de l'assemblée, a obtenu :

NOM et PRENOM des candidats	Nombre de suffrages obtenus
Virginie FOURNIER	14 (quatorze)

Madame Virginie FOURNIER est élue Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Marange-Silvange et immédiatement installée.

Marange-Silvange, le 05 octobre 2022

Extrait certifié conforme

Pour le Président empêché :  
Virginie FOURNIER



Vice-Présidente du C.C.A.S.

REÇU EN PREFECTURE  
le 07/10/2022  
Application agréée E.legalite.com